

## Compte-rendu du 12 février 2019

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Virginie GOURBAT, Nathalie DESBORDES, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU.

**ABSENT** : Laurent ROUBINET procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU

Secrétaire de séance : Catherine CONGÉ

Début du conseil : 19h

Le maire lit l'ordre du jour. La secrétaire de séance lit le compte-rendu du conseil du 13 novembre 2018 qui est adopté à l'unanimité.

### Budget

La commune est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2018. Le Conseil Municipal donne son autorisation pour le mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget 2019.

### Subventions

Le Maire rappelle la délibération du 28 juin 2018 dans laquelle le Conseil donnait son accord pour les travaux de rénovation de l'église ès-Liens de Rilhac et décidait de solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de la DRAC et de l'Etat. Il décide aussi d'autoriser le maire à demander une souscription publique pour les travaux de rénovation de l'église de Rilhac en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

### Transfert de compétence

Afin d'éviter le transfert automatique de la compétence eau potable et/ou de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de la compétence eau potable et/ou de la compétence assainissement collectif des eaux usées. Le Conseil manifeste son opposition au transfert à la Communauté de communes du Pays de Nexon-Monts de Châlus au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence eau potable (qui restera de la compétence du Syndicat Vienne Briance Gorre) et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

### Locations

Les travaux de rénovation du presbytère vont se terminer en avril, le maire demande aux élus de réfléchir à un tarif de location du logement.

Le Comité des fêtes va louer l'étang LAMAUD-DESBORDES le 8 juin 2019.

### Devis

Le maire souhaite faire goudronner les allées centrales et le tour de l'ancien cimetière de Lastours, la subvention est de 40 % pour le Conseil départemental, si couplée avec celle de l'état (DETR) 55 %.

Le Conseil retient les devis de goudronnage en bicouche et en deux tranches si possible, une en 2019 l'autre en 2020.

Les tarifs sont : 26 881 € HT pour l'entreprise CMCTP et 27 785 € HT pour PRADEAU TP qui est moins cher que l'enrobé 38 987 € HT pour CPCTP et 40 752 € pour PRADEAU TP

Concernant le presbytère, un devis de 2500 € environ est prévu et approuvé par le Conseil pour terminer le premier étage où des garde-corps sont à mettre aux fenêtres.

### Questions diverses

La formation au balisage des chemins est reportée au 7 mars.

Projet d'installer des étagères dans le local annexe à la salle du conseil pour stocker les archives de la mairie d'installer un WC dans une autre partie du local.

Fin du conseil 20h15

